

Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	282-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.101
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Enjeux et risques liés aux batteries au lithium dans le canton de Berne

L'utilisation croissante des batteries au lithium dans des dispositifs courants tels que les téléphones portables, les vélos électriques, les trottinettes ou encore les cigarettes électroniques représente un enjeu majeur pour la santé publique et la sécurité dans le canton de Berne. Bien que ces batteries jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et la promotion de la mobilité douce, elles comportent également des risques significatifs lorsqu'elles ne sont pas correctement éliminées. En effet, ces batteries posent des dangers importants, notamment le risque d'incendie, qui se multiplie dans les centres de recyclage, exposant les travailleuses et travailleurs et les installations à de graves incidents.

Récemment, plusieurs incidents dans des centres de tri et des déchetteries en Suisse ont mis en lumière la dangerosité des batteries au lithium en fin de vie. Lorsque celles-ci sont endommagées ou mal triées, elles peuvent s'enflammer spontanément, rendant les incendies extrêmement difficiles à maîtriser. Un exemple marquant est celui de l'incendie survenu à Reconvilier, qui illustre bien ce problème. Ce type d'incident démontre l'urgence d'améliorer la gestion des batteries usagées dans le canton. Par ailleurs, l'augmentation constante des immatriculations de véhicules électriques, équipés de batteries au lithium de grande capacité, accentue encore la nécessité de mettre en place des mesures adaptées à leur gestion en fin de vie.

Face à ces risques, il est impératif de renforcer les infrastructures locales ainsi que les réglementations régissant la gestion des batteries au lithium. Le canton de Berne, en tant qu'acteur clé dans la gestion des déchets et du recyclage, doit anticiper ces défis et veiller à ce que les installations de tri, de stockage et de recyclage soient suffisamment équipées pour répondre à la menace croissante. Il est crucial d'introduire des mesures telles que des zones de stockage spécifiques pour les batteries au lithium dans les centres de tri et de recyclage, accompagnées d'une surveillance accrue afin de prévenir les incendies.

Un autre problème réside dans le fait qu'une grande partie des batteries au lithium sont mal éliminées par les particuliers, souvent jetées dans les poubelles ménagères ou des conteneurs non adaptés. Cette situation persiste en grande partie à cause du manque de sensibilisation et d'information sur les risques que posent ces déchets. Il est donc essentiel de mettre en place des campagnes de sensibilisation efficaces pour encourager une élimination appropriée.

De plus, les importateurs et fabricants de produits contenant des batteries au lithium doivent être davantage responsabilisés dans la gestion de la fin de vie de leurs produits. La taxe anticipée de recyclage (TAR), appliquée à certains appareils électroniques, pourrait être élargie pour couvrir un plus large éventail de produits contenant des batteries au lithium, réduisant ainsi le fardeau financier des centres de recyclage.

Les centres de tri et les entreprises de recyclage font face à des coûts de gestion de plus en plus élevés pour le stockage, la sécurité et le transport des batteries au lithium. Ce coût est exacerbé par le désengagement progressif des assurances, qui imposent des primes plus élevées ou des franchises trop importantes, exposant les entreprises à des risques financiers significatifs. De plus, le transport de ces batteries, notamment lorsqu'elles sont endommagées, est complexe. Classées comme marchandises dangereuses, elles nécessitent des précautions spécifiques pour éviter les accidents lors de leur acheminement vers les centres de traitement.

Dans ce contexte, le canton de Berne doit rapidement prendre des mesures pour garantir une gestion efficace et sécurisée des batteries au lithium. Cela inclut non seulement le renforcement des infrastructures locales, mais également une sensibilisation accrue du public et une responsabilisation accrue des fabricants et importateurs. La mise en place de politiques adaptées pour la gestion de ces batteries, y compris des solutions de financement pour les infrastructures et la sécurité, est essentielle pour prévenir les risques d'incendie et protéger les travailleurs et travailleuses, les installations et l'environnement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie du canton de Berne pour améliorer la collecte et le tri des batteries au lithium afin de prévenir les risques d'incendie dans les centres de recyclage et les déchetteries ?
2. Quelles mesures de sécurité sont prévues pour protéger les installations et les employées et employés ?
3. Le canton de Berne prévoit-il de renforcer les campagnes d'information destinées à la population sur les dangers des batteries au lithium mal recyclées et sur la manière correcte de les éliminer ? Le cas échéant, comment ces mesures sont-elles coordonnées avec les communes et les entreprises de recyclage ?
4. Quels dispositifs sont mis en place pour garantir que les distributeurs et fabricants de produits contenant des batteries au lithium assument leur responsabilité dans la gestion de la fin de vie de ces produits ?
5. Le canton de Berne soutient-il la mise en place d'une taxe anticipée de recyclage pour ces produits, comme cela est fait pour les appareils électroniques ?
6. Le canton de Berne prévoit-il d'apporter une aide financière aux centres de recyclage pour renforcer leurs infrastructures de sécurité contre les incendies et développer de nouvelles technologies de détection et de gestion des risques liés aux batteries au lithium ?

7. Quelles réglementations sont en place dans le canton de Berne concernant le transport sécurisé des batteries endommagées ou accidentées ? Le canton travaille-t-il sur des solutions plus sûres et moins coûteuses pour leur acheminement vers les centres de retraitement spécialisé ?

Destinataire

– Grand Conseil